



Paris, le 10/01/2022

Monsieur ADRIEN TAQUET
Secrétaire d'État auprès du ministre
des Solidarités et de la Santé,
chargé de l'Enfance et des Familles
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nos organisations tiennent à vous faire part de leur profond mécontentement suite à la publication du nouveau protocole sanitaire pour les modes d'accueil du jeune enfant du 7 janvier dernier.

Ce document a été communiqué sans la moindre concertation préalable et nous semble contraire à la logique de protection des enfants, des assistants maternels et de leur famille.

Ainsi, selon ce document, les professionnels doivent continuer à accueillir les enfants si un membre de leur famille est cas contact ou si l'enfant accueilli est lui-même cas contact.

Les procédures mises en œuvre par la Direction Générale de la cohésion sociale ne tiennent pas compte de la singularité de notre travail qui s'effectue au sein de notre domicile.

Le silence assourdissant de cette même administration ne nous permet pas de répondre aux multiples questions que se posent les 300 000 professionnels ni aux parents employeurs.

Comment peut-on afficher le souhait de vouloir lutter contre la pénurie de professionnels (cf travaux du comité de filière) et les laisser une nouvelle fois en première ligne et sans de réelles garanties pour assurer leur sécurité et celle de leurs proches ?

Nous n'oublions pas que les assistants maternels n'ont reçu aucune prime, aucune revalorisation salariale durant les précédents épisodes de la crise sanitaire.

Une nouvelle fois, vous leur demandez de faire un effort avec la possibilité temporaire d'accueillir jusqu'à 6 enfants sans d'ailleurs préciser combien de temps cette mesure restera en vigueur.

La profession est très en colère et nous vous annonçons que nos organisations appelleront à la grève le jeudi 13 janvier prochain au même titre que les enseignants ou accompagnants éducatifs.

Nous vous demandons d'organiser une réunion de concertation avec les organisations syndicales représentatives dans les meilleurs délais pour modifier le protocole sanitaire et mettre en place tous dispositifs nécessaires à l'indemnisation des professionnel(le)s qui devraient cesser leur travail en raison de la crise sanitaire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'état, nos salutations syndicales.